

Délibération n° 2018-02-05

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil communautaire du 12 avril 2018

Objet

Taux de TEOM 2018

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

5 avril 2018

**Date d'affichage du
 compte-rendu**

20 avril 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 89

Votants : 104

Pour : 104

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
TRILLEAUD Eric (S)	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE Lionel (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	CONTOUX Michel	CORRE Jean-Marie
	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)		ESPEIL Michel
FANJUL José		FRAISSE Pierre-Luc
	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
	GREGOIRE Nathalie	
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy		
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	
	LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre	MARUCA Vincent	MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
MOISSAING André (S)		PIERZCHALA Freddie
POMEL Michel	PRADIER Laurent	
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	NUÑEZ Aurélie	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (15) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie ; BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis ; BLANJARD Michel à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à BOURG François ; CHABAUD Christian à DUBOST Philippe ; CORREIA Emmanuel à VEISSIERE Bernard ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; GARNAVAULT Philippe à COSTE Yves ; LAMOUREUX Jean-François à TINET Georges ; LANCRENON Maria à PRADIER Laurent ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à JAMON Marc ; PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick ; PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick ; RAVEL Pierre à GUEUGNOT Jean-Pierre.

Absents représentés (5) : ASTIER Raymond ; CHANIMBAUD Lionel ; DABERT Jean-Claude ; DYNDA Eric ; PERRON Jean-Yves.

Absents (22) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHEYNOUX Gérard ; CODRON Maryse ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; DESVIGNES Jean ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge ; LEROY Véronique ; MOREL Jacques ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel.

Secrétaire de séance : CONTOUX Michel.

VU le code général des impôts ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'état n° 1259 TEOM établi en date du 20 mars 2018 par la Direction Départementale des Finances Publiques ;

CONSIDÉRANT la participation de 6 162 733,04 € appelée par le SICTOM Issoire-Brioude pour l'exercice 2018 sur la Zone Intercommunale de Perception n° 01 ;

CONSIDÉRANT la participation de 821 973,00 € appelée par le SICTOM des Couzes pour l'exercice 2018 sur la Zone Intercommunale de Perception n° 02 ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **d'adopter les taux de TEOM 2018 suivants :**
 - o **Zone Intercommunale de Perception n° 01 : 13,98% ;**
 - o **Zone Intercommunale de Perception n° 02 : 13,73% ;**
- **d'autoriser monsieur le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les états n° 1259 TEOM de 2018 qui seront adressés en trois exemplaires aux services préfectoraux.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 25/04/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 25 /04/2018